

Arrêté d'admission relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Session 2024

---

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 112-1 à L. 112-5, L. 321-2, L. 321-4, L. 332-4 et L. 351-1 ;
- VU** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié par les décrets 2020-472 du 23 avril 2020 et 2020-1634 du 21 décembre 2020 arrête relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU** l'arrêté du 10 février 2017 modifié par les arrêtés du 23 avril 2020 et du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;
- VU** l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU** l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 19 décembre 2016 ;
- VU** l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 26 janvier 2017 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 29 février 2024 fixant les dates et les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), pour la session 2024,
- VU** les procès-verbaux visés par les membres du jury.

**ARRÊTE**

**Article 1** : Sont admis définitivement au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, pour la session 2024, dans l'académie de Dijon, les candidates et candidats dont les noms suivent :

Département de la Côte d'Or :

Mme HARATYK Virgine

Mme BAILLY Valérie

Mme DUPLOYER Stéphanie

Mme QUILLARD Mélanie

Mme FEBVRE Lise

Mme JACOB Sonia

Enseignement en ULIS-UE

Enseignement en ULIS-UE

Enseignement en ULIS-UE

Enseignement en ULIS-UE

Enseignement en ULIS-UE

Enseignement en ULIS-UE

Département de la Nièvre :

Mme BAUDIN (née GUYOMARCH) Margaux

M DESFOUGERES Alexandre

Mme DUBOIS Nathalie

Mme GONZALEZ-LUSSIER Liza

Mme GUETTAF Ingrid

Mme ZAGARI Maëva

Etablissement médico-sociaux

Enseignement en SEGPA-EREA

Coordonner un ULIS

Coordonner un ULIS

Etablissement médico-sociaux

Etablissement médico-sociaux

Département de la Saône et Loire :

Mme BOLLET Sabrina

Mme FERRAND (née RICHARD) Frédérique

Mme MARCHANDEAU (née DEBORRE) Laurence

Mme MERLIN Morgane

Mme RIFFAUT Angélique

Mme TAMBOLONI-BERTHILLIER Clara

Coordonner un ULIS

Coordonner un ULIS

Etablissement médico-sociaux

Coordonner un ULIS

Enseignement en RASED

Etablissement médico-sociaux

Département de l'Yonne :

M LANGLET Fabien

Mme BEEV-BABILLON Sindy

Mme BEL (née BOUCHOT) Anne-Cécile

Mme BOGUSZEWSKI Marie

Mme FOUQUIN (née CRETTE) Karine

Mme VASSEL Karin

Mme YTHIER-GOBLET Séverine

Coordonner un ULIS

Etablissement médico-sociaux

Enseignement en SEGPA

Coordonner un ULIS

Etablissement médico-sociaux

Coordonner un ULIS

Coordonner un ULIS

**Article 2 :** La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 9 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation

La secrétaire générale d'académie

  
Caroline VAYROU